

## Protection juridique

«Seules deux compagnies d'assurance (Assista et Coop Protection Juridique) sur les huit peuvent être recommandées.

saldo a procédé déjà plusieurs fois à la comparaison des primes des assurances protection juridique. Il est possible d'économiser ainsi une centaine de francs par année – reste qu'il est plus important encore de pouvoir se fier à son assurance en cas de besoin.»

«Il existe de très grandes différences. Tous les assureurs ne se considèrent pas en premier lieu comme un prestataire pour la clientèle.»

### Arguments/questions/exemples

- J'ai des problèmes avec mes voisins, cependant je ne veux pas les dénoncer. Je souhaiterais donc faire appel à un médiateur. L'assurance protection juridique propose-t-elle ce genre de service?
- J'ai entendu dire qu'après la conclusion d'une assurance protection juridique, un certain délai d'attente devait être pris en compte avant de pouvoir solliciter des prestations. Est-ce exact?
- Que vous soyez automobiliste ou piéton, une assurance protection juridique peut toujours se révéler utile. Les traumatismes liés aux accidents de la route constituent souvent une grave source de problèmes. La prime est modeste par rapport aux honoraires d'un avocat.



saldo.ch Nr. 19 19. November 2009

\*\*\*\*\* = sehr gut  
\*\*\*\* = gut  
\*\*\* = genügend  
\*\* = mangelhaft  
\* = schlecht

Versicherer		Coop-Rechtsschutz
Prämie <sup>1</sup> in Fr.	nur Verkehr nur Privat Verkehr und Privat	125/150 195/235 290/340
Speditivität	10% <sup>2</sup>	*****
Mandatierung <sup>3</sup>	10% <sup>2</sup>	*****
Kompetenz	20% <sup>2</sup>	*****
-Fälle abwimmeln <sup>4</sup>	20% <sup>2</sup>	*****
Kulanz	20% <sup>2</sup>	*****
Allg. Service	20% <sup>2</sup>	*****
<b>Gesamturteil</b>	<b>100%</b>	<b>sehr gut</b>

## Avoir raison peut coûter cher

Principe: la protection juridique offre des services utiles.



Recourir à la voie juridique est souvent coûteux – en raison notamment du coût élevé des avocats. Le recours aux tribunaux est-il donc réservé exclusivement aux millionnaires?

Non. Avec une assurance protection juridique, le citoyen moyen a aussi la possibilité de faire valoir ses droits.